

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2020

---

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -  
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 179

présenté par

Mme Gaillot, Mme Forteza, Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, M. Julien-Laferrière, M. François-Michel Lambert, Mme Lazaar, M. Serville, M. Taché, Mme Thillaye, Mme Tuffnell et Mme Vanceunebrock

-----

**ARTICLE 3**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 6 par les mots :

« et à la suite d'un examen de biologie médicale de dépistage ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif du présent amendement est de conditionner le placement et le maintien en isolement des personnes concernées à un test virologique.